

Au fil de l'info [Vannes](#)

17:12 - mardi 20 octobre 2009

L'hospitalisation d'office du malade à Saint-Avé est irrégulière

La juge des libertés et de la détention a tranché. Elle prononce la main-levée de l'hospitalisation d'office d'un malade à l'établissement public de santé mentale de Saint-Avé depuis octobre 2008. Cette forme d'hospitalisation faisait suite à une altercation qui s'était produite avec un infirmier de l'établissement où il avait été admis début 2008.

Le 29 juillet, la préfecture prenait un arrêté renouvelant l'hospitalisation. Hors délais (à quelques jours près) a constaté la juge, en relevant le vice de procédure.

Le patient ne peut donc plus être maintenu en hospitalisation contre son gré.